



Clé cassée dans la serrure

Par Anne836

Hier, en rentrant chez moi, j'ai tenté de verrouiller la porte comme d'habitude, mais la clé ne s'insérait pas correctement. Une partie de celle-ci s'est cassée et reste coincée dans la serrure. Maintenant, la clé est inutilisable, et je ne peux fermer (ou ouvrir) la porte qu'avec l'autre clé, mais seulement de l'extérieur. Mon propriétaire affirme que c'est à ma charge car la serrurerie était en bonne état lors de la remise des clés. Cependant, je pense que c'est à sa charge car cela ne devrait pas arriver en utilisant normalement la clé.

Merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pas si sûr.

Selon l'article 7 de la loi 89-462,

Le locataire est obligé :

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

C'est donc à votre charge sauf si votre serrurier atteste que la casse est due à la vétusté.... Dans ce cas vous enverrez cette attestation et le devis au bailleur pour approbation (surtout sans le signer vous-mêmes, il ne vous remboursera pas si vous payez la réparation)

Par Durock

Bonjour

Il vous suffit de changer le canon (de 20 à 50?).

Facile à faire par vous même (chercher vidéo).

Ce sera dix fois moins cher que de faire venir un serrurier.

Cdt